



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

À La Haye : Oriane Maillet

Directrice de la communication

Coalition pour la CPI

Tél : +31 70 311 10 82

E-mail: maillet@coalitionfortheicc.org

A New York: Toby Hanson

Officier juridique

Coalition pour la CPI

Tél. : +1 (646) 465-8519

E-mail : hanson@coalitionfortheicc.org

A Melbourne: Jonathan O'Donohue

Responsable d'équipe, Équipe de la Coalition sur le budget et les finances,

Conseiller juridique pour le projet Justice internationale,

Amnesty International

Tél. : +44 207 413 5608

E-mail : jodonohu@amnesty.org

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

LA COALITION MONDIALE APPELLE LES ÉTATS À MAINTENIR LEUR ENGAGEMENT FINANCIER À LA CPI

La Société Civile Exhorte les États Parties à Soutenir le Financement Adéquat de la CPI pour qu'Elle Puisse Rendre une Justice Equitable, Efficace et Significative

New York / La Haye, 8 juillet 2011 — Les États devraient maintenir leur engagement financier à la Cour pénale internationale (CPI) – la première et unique cour internationale permanente capable de juger les auteurs de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide – a déclaré aujourd'hui la Coalition pour la Cour pénale internationale. Dans une lettre ouverte envoyée en amont de la publication du projet de budget-programme de la CPI pour l'année 2012, la Coalition exhorte les États parties à la CPI à soutenir le financement adéquat de la CPI en 2012, à une époque où les activités de la Cour sont en nette croissance.

La Coalition est extrêmement inquiète des rapports d'États parties plaidant à nouveau pour une « croissance zéro » du budget malgré les besoins évidents d'un financement adéquat de la CPI en 2012, notamment de ressources essentielles pour sa nouvelle enquête en Libye ainsi que pour les procédures judiciaires en cours, les activités de sensibilisation et la mise en œuvre des droits des victimes. « L'impasse actuelle dans laquelle se trouve le budget menace de porter atteinte à la capacité de la CPI de rendre justice de manière robuste dans les situations actuellement en cours d'enquête et de limiter la capacité de la Cour à répondre aux nouvelles situations quand elles surviennent », a déclaré William R. Pace, Coordinateur de la Coalition.

« Nous sommes inquiets de voir que les gouvernements, notamment les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, ont d'une part intensifié l'engagement de la Cour pour la gestion de la paix et de la sécurité, par exemple par le renvoi d'une situation comme celle de la Libye, mais sont d'autre part prêts à prendre des décisions qui pourraient biaiser la capacité de la Cour à rendre une justice efficace, » a-t-il ajouté. « Il y a à peine moins d'un an, lors de la Conférence de révision, ces mêmes États parties

plaidant aujourd'hui pour une croissance zéro avaient alors publiquement affirmé l'importance de la sensibilisation pour l'efficacité du mandat de la Cour auprès des victimes ».

Les ONG confirment que la capacité d'action de la CPI se voit actuellement réduite dans de nombreux domaines du fait de la pression générée par des budgets à croissance zéro ces dernières années. Par ailleurs, des coûts supplémentaires devraient surgir en 2012 – du fait de l'augmentation du travail de la CPI en Libye, d'une possible nouvelle enquête en Côte d'Ivoire, du nombre d'affaires en cours, des coûts inflationnistes ainsi que du loyer des locaux provisoires – auxquels le budget actuel de la CPI ne permet pas de répondre.

« On ne peut pas vouloir que la Cour s'agrandisse pour répondre aux demandes de la communauté internationale et en parallèle exiger une réduction des dépenses sans nuire à la qualité du travail de la Cour, » a déclaré Jonathan O'Donohue, conseiller juridique pour le projet Justice internationale d'Amnesty International et responsable de l'Equipe de la Coalition sur le budget et les finances.

« Les enquêtes, les poursuites et les procès de la CPI ne peuvent pas être menés de manière efficace sans une présence et un engagement sur le terrain, sans protection des témoins, sans assistance juridique et sans activités de sensibilisation et de participation des victimes, » a expliqué J. O'Donohue. « Nous appelons les Etats à garantir un budget pour la CPI pour l'année 2012 qui lui permette d'avoir un impact significatif auprès des communautés affectées ».

Bien que les organisations non gouvernementales réalisent que la plupart des États parties subissent de considérables contraintes financières, elles appellent cependant les gouvernements à garantir que la capacité de la CPI à rendre justice aux victimes ne soit pas compromise.

Nous assistons actuellement à une période cruciale pour une CPI en pleine maturité. La CPI représente un succès international unique et une promesse pour les peuples du monde. C'est pourquoi des économies de sommes d'argent relativement mineures ne devraient pas prévaloir sur la réalisation du plein potentiel de la CPI.

Contexte: La CPI devrait sous peu publier son projet de budget-programme pour l'année 2012. Le projet doit d'abord être examiné par le Comité du Budget et des Finances (CBF) – l'organe de l'Assemblée des Etats Parties (AEP) expert en matière de finances – qui émettra des recommandations pour considération par l'Assemblée à sa dixième session en décembre 2011. L'année dernière, l'Assemblée avait approuvé un budget de 103.607.900 euros pour la CPI en 2011, et ce contrairement aux recommandations du CBF, réduisant ainsi la demande de la Cour à la même attribution de budget que pour 2010 plus le taux d'inflation des Pays Bas (1.3%).

La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 116 États parties à la CPI. Au coeur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour: la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda,

le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 18 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Procureur de la CPI a récemment demandé l'autorisation d'ouvrir une enquête sur la Côte d'Ivoire. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins huit situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria, et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale comprend plus de 2.500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez : www.coalitionfortheicc.org

Pour lire la lettre, consulter:

[http://www.iccnw.org/documents/Lettre de la CCPI sur le budget 2012 de la CPI.pdf](http://www.iccnw.org/documents/Lettre_de_la_CCPI_sur_le_budget_2012_de_la_CPI.pdf)

Des experts d'organisations de droits de l'homme membres de la Coalition sont disponibles pour plus d'informations et de commentaires. Pour recevoir la liste d'experts, écrire à : maillet@coalitionfortheicc.org

###